

LA FAMILLE MORISQUE

BERNARD VINCENT
Casa de Velázquez

En France, en Histoire et en Ethnologie les études sur la famille sont à tel point à la mode que le jury de l'Agrégation d'Histoire a proposé «la famille en Angleterre et en France du XVI^e au XVIII^e siècle» au programme des concours 1975 et 1976. Curieusement, dans un pays comme l'Espagne, meilleur conservatoire des structures et des coutumes ancestrales que l'ensemble de l'Europe du Nord-Ouest, et où donc il serait à priori plus aisé de les appréhender, le thème de la famille a été négligé. Faute d'éléments, Bartolome Bennassar n'a pu y consacrer une seule ligne dans son récent ouvrage «L'homme espagnol»¹. Sans doute n'est-ce là que le reflet du faible développement dans la péninsule des travaux relevant de l'Ethnologie ou de ce qu'il est convenu d'appeler l'Histoire des mentalités. Il serait grand temps de combler cette lacune.

C'est le cas morisque qui nous retient ici. On sait que l'affrontement entre Morisques et Chrétiens est un conflit de civilisations. Cette affirmation fort simple ne sera jamais trop répétée car l'historiographie a, en l'occurrence, des difficultés à s'écarter d'un schéma qui privilégie les aspects religieux. Non pas que ceux-ci ne revêtent une importance considérable —les récents travaux de Louis Cardaillac viennent de leur donner les dimensions jusqu'ici insoupçonnées— mais le combat tenace des Chrétiens cherchant à acculturer les Morisques et la farouche résistance de ces derniers a porté sur bien d'autres domaines ayant peu retenu l'attention². Le problème de la famille est du nombre. Trois séries de questions peuvent être posées à son endroit. Qu'est-ce que la famille morisque? Et est-elle, par sa structure ou par le jeu des relations internes différente de la famille chrétienne? Ensuite, dans quelle mesure est-elle, pour les Morisques, un élément capital de solidarité? Aux heures les plus cruciales de la vie de la minorité, l'appartenance à une famille est-elle été déterminante dans les choix opérés? Enfin, y eut-il une politique chrétienne, consciente ou inconsciente, de désintégration de la fa-

1. B. BENNASSAR, *L'homme espagnol, attitudes et mentalités du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, 1975. Traduction espagnole, «Los Españoles», Barcelona, 1978.

2. L. CARDAILLAC, *Morisques et Chrétiens, Un affrontement polémique (1492-1640)*, Paris, 1977.

mille morisque? Je me propose d'examiner ces questions à la lueur de quelques exemples pris principalement mais pas exclusivement dans le Royaume de Grenade. C'est dire que les hypothèses que je serais amené à formuler en fonction du degré d'acculturation des communautés.

Famille morisque: famille nucléaire ou famille lignagère? Si l'on interroge les données démographiques, on pourrait rapidement conclure en faveur de la famille nucléaire. Les dénombrements de la seconde moitié du XVI^e siècle montrent que le feu moyen se situe autour de 4 en milieu morisque comme en milieu chrétien, soit le couple et deux enfants³. Mais il faut aller au-delà des apparences. Ce critère traduit davantage les contraintes matérielles, en la circonstance les dimensions de la maison que la réalité du réseau de relations. Si l'on examine attentivement les documents, on s'aperçoit que lorsque la taille de la maison le permet, plusieurs générations cohabitent sous le même toit et lorsqu'elle ne le permet pas —cas le plus fréquent— les divers ménages de la famille vivent à proximité les uns des autres sous l'autorité réelle du chef de clan.

Pierre Guichard, dans un ouvrage récent «Al-Andalus. Estructura antropológica de una sociedad islámica en occidente» a minutieusement examiné la toponymie espagnole ce qui l'a amené à souligner la fréquence des toponymes gentilices⁴. Partant des indications des travaux de Miguel Asín Palacios, s'appuyant lui-même sur le Dictionnaire de Madoz, il a relevé l'existence de 208 toponymes en Beni-, Bena-, Bene-, Bini-, Biné-, Veni-, Vina-, Vinu-. Sans doute en trouverait-on davantage en tenant compte de toutes les transformations subies par les toponymes au cours des siècles. Ainsi le village alpujarreño dont le nom est aujourd'hui Mecina de Bombaron provient de Medina Banu Harum qui est devenu au XVI^e siècle Mecina de Buen Varón. Les nombreux toponymes gentilices existant encore de nos jours ne sont évidemment pas la preuve de l'existence de structures tribales au sein de la communauté morisque au XVI^e siècle. Mais nous conviendrons avec Pierre Guichard que le fait tribal fut une donnée importante de la vie politique d'Al-Andalus, entre le VIII^e et le X^e siècle. Et avec lui, nous nous posons le problème de savoir si ce «fait tribal» a survécu.

Constatons tout d'abord que les chroniqueurs du XVI^e siècle, Mármol Carvajal en particulier, citent les toponymes gentilices en semblant connaître parfaitement leur signification. Ainsi Mármol prend-il soin d'isoler le terme Bena- de ce qui suit à de multiples reprises: Bena Mocarra, Vélez de Bena

3. F. RUIZ MARTÍN, Movimientos demográficos y económicos en el Reino de Granada durante la segunda mitad del siglo XVI, *Anuario de Historia económica y social*, 1968, pp. 127-183; B. VICENT, L'Albaicín de Grenade au XVI^e siècle (1526-1587), *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 1971, pp. 187-215.

4. P. GUICHARD, Al-Andalus. Estructura antropológica de una sociedad islámica en occidente, Barcelona, 1976. J'ai utilisé la version française, Structures sociales orientales et occidentales dans l'Espagne musulmane, Paris, 1977.

Audalla, Bena Haviz⁵. Ce qui n'est que présomption devient évidence lorsque l'on se réfère à l'habitat tant rural qu'urbain. Là encore les chroniqueurs, Hurtado de Mendoza ou Mármol nous servent de guides. Le premier souligne que le village de Las Albuñuelas situé dans le Val de Lecrin, comprend trois quartiers, Mármol parle des deux quartiers de Valor *el alto* et *el bajo* et des trois quartiers de Berchul (ou Los Berchules). Nous savons grâce aux livres d'Apeos du Royaume de Grenade que le phénomène est commun à tous les villages des Alpujarras et que même chaque quartier comprend plusieurs hameaux, de cinq à vingt cinq maisons chacune⁶. La comparaison avec les villages des communautés rurales berbères du Maroc dont les structures sont identiques est tentante. Au Maroc, chaque hameau de ces communautés est «habité par une famille patriarcale comprenant dix à quinze foyers qui se regardent comme descendants d'un même ancêtre»⁷. Il en est de même en Andalousie orientale. Dans ces conditions, l'étude de que les villages portent le nom de l'ancêtre éponyme de la famille. A Alcolea, la toponymie devrait être conduite à l'échelle des hameaux qui plus encore lea, l'un des quartiers porte le nom d'Abenomar et à Valor, un autre, celui de Bencabaya. Mais autant qu'aux toponymes commençant par Bene, Beni..., il faudrait porter attention à ceux fondés sur la racine Harat-al, ce qui signifie «le quartier de la lignée de». Ils sont particulièrement nombreux parmi les micro-toponymes alpujarreños. Trois des quatre quartiers de Paterna s'appellent Haratalguacil, Haratalvolote et Haratalvenmuza, deux de Berchules, Haratalbuley et Haratalbecheli deux de Cadiar, Haratalahax et Haratalzamala. Et encore un d'Alcolea, Haratalvolote et quatre de Valor, Haratalguacil, Haratmacanyl, Haratalcos, Haratalhadid. Enfin, le nom de l'actuel village d'Atalbeitar n'est que la contraction de l'ancien Haratalbeitar.

En milieu urbain, l'ensemble d'une famille est également concentré. Un examen attentif des dénombrements de la ville de Grenade des années 1560, celui de 1561 surtout, révèle que, si à l'intérieur d'une maison, ne vit qu'un couple et ses enfants, les ascendants ou les collatéraux se trouvent dans les maisons voisines qui donnent soit sur la même rue soit sur une rue parallèle⁸. La circulation d'une maison à une autre se fait sans qu'il soit nécessaire de mettre le pied dans la rue. En effet, une porte non visible de l'extérieur permet toujours le passage d'une maison à une autre. Publiant les biens de mainmorte des églises grenadines en 1527, María del Carmen Villanueva Rico avait relevé cette particularité qu'elle ne s'expliquait pas: «es curioso que algunas casas presentan puerta falsa además de la principal, o dos puer-

5. L. del MÁRMOL CARVAJAL, Historia de la rebelión y castigo de los moriscos del Reyno de Granada, Historiadores de sucesos particulares, I, Biblioteca de Autores Españoles, 1946, pp. 266-267; 327; 346; 355.

6. Archives de la Chancellerie de Grenade, section Apeos.

7. P GUICHARD, op. cit., p. 340.

8. Archives Générales de Simancas, A.G.S. Cámara de Castilla, leg. 2150.

tas principales o una principal y dos secundarias»⁹. Ces indications capitales sont confirmées par d'autres documents tels que celui du 17 septembre 1581 qui décrit deux maisons de l'Albaicin que ont appartenu à deux Morisques qui sont beaux-frères... «Estas heran dos cassas la una del dicho Hernán López el ferí y la otra del dicho Lorenzo el chapiz *su cuñado*, y que están yncorporada la una con la otra y *ambas se sirven por una puerta* que no se le puede dar otra a ninguna dellas ni por esto dividirse...»¹⁰ Il est possible même que le chef du clan, en principe l'homme le plus âgé, ait disposé de la maison située la plus à l'est étant ainsi le premier à bénéficier du soleil levant et ayant sa demeure placée dans la direction de La Mecque. A sa mort, il était procédé à une nouvelle répartition de l'espace au sein de la famille. Il semble bien que l'on tienne là l'un des éléments essentiels de la cohésion de la famille morisque dont la vie quotidienne est, de la corte, soustraite aux regards indiscrets. C'est aussi pourquoi les autorités désireuses d'exercer un contrôle exigeaient que les portes fussent en permanence ouvertes le vendredi et le dimanche.

Les textes contemporains livrent d'autres indices, au niveau du vocabulaire. Hurtado de Mendoza et Mármol Carvajal emploient souvent le terme de lignage, quelquefois celui de parentèle. L'un et l'autre s'accordent à dire qu'Aben Humeya, premier roi des insurgés en 1568, appartenait à un lignage de grande renommée. Pour Hurtado de Mendoza, «había entre ellos un mancebo llamado don Fernando de Valor, sobrino de don Fernando el Zager, cuyos abuelos se llamaron Córdoba y de Valor, porque vivían en Valor el alto, lugar de la Alpujarra puesto cuasi en la cumbre de la montaña: era descendiente del *linaje* de Aben Humeya, uno de los nietos de Mahoma...»¹¹. De son côté, Mármol narre avec un grand luxe de détails les péripéties qui ont abouti au choix d'Aben Humeya comme roi, «ninguno lo podía ser mejor ni con más razón que el mesmo don Hernando de Valor por ser de *linaje* de reyes...». Cependant Farax Aben Farax, autre instigateur du soulèvement morisque, accepta mal la désignation car il prétendait «que había de ser rey y gobernador de los moros, y que también era él noble del *linaje* de los Abencerrajes»¹². Mais l'une des raisons essentielles du triomphe de Aben Humeya fut sans aucun doute l'étendue et l'influence du lignage. ...«aquella noche se juntaron todos los Valoris, que era una *parentela grande*». Il est aussi beaucoup questions tout au long de la même chronique de deux autres lignages originaires l'un et l'autre d'Ujijar: ceux des Rojas et

9. María del Carmen VILLANUEVA RICO, Casas, mezquitas y tiendas de los hábices de las iglesias de Granada, Madrid, 1966, p. 6.

10. A.G.S., Contadurías Generales, leg. 358. C'est moi qui souligne certains termes du texte.

11. D. HURTADO DE MENDOZA, Guerra de Granada hecha por el rey de España don Felipe II contra los Moriscos de aquel reino, sus rebeldes, Historiadores de sucesos particulares, I, Biblioteca de Autores Españoles, 1946, p. 74.

12. L. del MÁRMOL CARVAJAL, op. cit., p. 188.

des Alguaciles¹³. Le chef des Rojas, Miguel, n'est autre que le beau-père d'Aben Humeya. Enfin à propos d'Andrés Alguacil, Mármol précise «un morisco del *linaje* de los antiguos alguaciles de Ujijar, llamado Andrés Alguacil»...¹⁴.

Nous pouvons aussi faire appel à un autre document qui a d'autant plus de valeur qu'il émane d'un Morisque. Il s'agit du mémoire adressé au Roi, en 1567, par Francisco Núñez Muley. L'auteur, personnage en vue à Grenade, prend la défense de la minorité menacée par la pragmatique du 17 novembre 1566 qui vise à la priver de toutes ses coutumes. Ce texte capital a été souvent reproduit entièrement ou en partie. L'édition la plus complète connue est celle de l'historien britannique Kenneth Garrad. Elle a le mérite de comporter des notes qui éclairent divers points de la supplique. Mais l'on ignore généralement que le véritable inventeur du texte est Foulché-Delbosc qui le publia dans la «Revue Hispanique» en 1901; la transcription qu'il en fit me semble d'ailleurs meilleure que celle de Garrad. Le mémoire de Núñez Muley constitue une mine de renseignements quant aux structures de la société morisque. Aussi n'est-il pas surprenant de le voir insister sur l'importance de la conservation du lignage. L'occasion lui en est donnée lorsqu'il tente de défendre l'emoloi du surnom. «...pues... en dezir sobrenombre morisco por donde se conosce la persona y de que *linaje*», et plus loin il interroge ...«pues que lo que toca en el sobrenombre morisco, como se an de conocer la gente y tratar con los sobrenombres castellanos e no más, perderse an las personas y los linajes moriscos, no sabrán con quién tratan ni conpran ni casan no conociendo el *linaxe de rrayz*»...¹⁵.

A la lueur de tous les exemples qui précèdent, la famille morisque semble bien lignagère. Un doute subsiste encore en ce qui concerne la généralisation du phénomène. Jusqu'ici, il a surtout été question de groupes de parenté appartenant à l'aristocratie morisque. Valories, Rojas, Alguaciles, Aben Zabas... Certes Núñez Muley semble bien dépasser ce cadre étroit pour consacrer son plaidoyer à l'ensemble de la société morisque mais lui-même appartient à l'un des plus célèbres lignages grenadins. Aussi est-il nécessaire de recourir à d'autres documents. Le 26 février 1561, huit habitants de la

13. Ces deux lignages n'en sont sans doute qu'un seul.

14. L. del MÁRMOL CARVAJAL, op. cit., p. 234.

15. R. FOULCHÉ-DELBOSC, Memoria de Francisco Núñez Muley, *Revue Hispanique*, 1901, pp. 205-239; K. GARRAD, The original Memorial of Don Francisco Núñez Muley, *Atlante*, 1954, pp. 203-226; Un extrait du texte original figurant aux archives de l'Alhambra, leg. 159 a été publié par A. GALLEGO BURÍN et A. GAMIR SANDOVAL, Los Moriscos del Reino de Granada según el sínodo de Guadix de 1554, Grenade, 1968, pp. 275-279; En outre l'original était connu de L. del MÁRMOL CARVAJAL qui en donne un résumé dans sa chronique, op. cit., pp. 163-165. C'est ce résumé qu'a reproduit M. GARCÍA-ARENAL, Los Moriscos, Madrid, 1975. Mais la richesse exceptionnelle du texte rend nécessaire le recours au texte complet. Le passage ici cité se trouve, ed. FOULCHÉ-DELBOSC, p. 228, ed. GARRAD, p. 218.

paroisse San José de Grenade adressent aux autorités de la ville une pétition où ils demandent l'annulation des récentes élections de seises. Ceux-ci étaient les représentants de la communauté morisque et avaient entre autres tâches la répartition de la farda, impôt qui reposait exclusivement sur la minorité. Or, en 1561, les habitants de la paroisse San José se plaignent d'irrégularités dans l'élection, «suplicamos a vuestra señoría no permyta que porque un perrochiano o dos tomaron enojo con uno de los seyses de la parrochia an querido mover y revolver competición y buscar firmas *entre sus cuñados y parientes* por donde fueron a hazer la elección que el domyngo pasado se hizo a hazer otros seys sin que los perrochianos lo supiesen que entre dozientos perroquyanos y aun trezientos que ay en la perroquia no sabello veynte...»¹⁶. Les auteurs de la manoeuvre ont donc eu recours aux possibilités que leur offraient la cohésion d'un clan et les alliances nouées avec d'autres lignages, ce qui revient à souligner le rôle toujours considérable des cadres familiaux en milieu urbain. Remarquons encore que trois au moins des huit signataires de la requête appartiennent au même clan puisqu'ils portent le même nom de Santisteban. A la fin du texte se trouvent les signatures de vingt et une personnes.

Une autre manifestation éloquente de l'efficacité des structures classiques se trouve dans les négociations conduites dans les années 1570 entre la Couronne et les bandes de montés qui tiennent les montagnes du Royaume de Grenade. Les bandits, tant El Joraique dans la zone d'Almería, en 1573, que Juan Esvilay et Marcos el Meliche dans celle de Málaga en 1576-1577 veulent bien déposer les armes mais à plusieurs conditions dont la première est toujours vouloir vivre avec les membres de sa famille¹⁷. Nous connaissons les moindres détails de la seconde affaire. Les intéressés donnent la liste nominale de tous leurs proches, prisonniers ou esclaves, avec qui ils désirent se réunir. Sont cités épouse, enfants, mais aussi père, mère, frères, soeurs et cousins. Nous tenons là, en quelque sorte, une assez bonne définition de l'étendue de la famille morisque en même temps que la confirmation de la réalité du phénomène dans l'ensemble de la société, les bandits étant tous issus du monde rural.

* * *

Il est temps d'entrer dans le détail des choses afin de cerner avec précision cette réalité lignagère dont la persistance dans la communauté morisque me paraît désormais établie. En somme, je voudrais maintenant reprendre la problématique présentée par Pierre Guichard afin de savoir si l'on peut distinguer dans la famille morisque les structures orientales des structures

16. Archives de l'Alhambra, leg. 188, p. 1.

17. B. VINCENT, Les bandits morisques en Andalousie au XVIème siècle, *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1974, pp. 389-400. Une nouvelle version amplifiée doit paraître, en espagnol, dans un recueil collectif aux éditions Porrúa.

occidentales, autrement dit l'influence de la civilisation musulmane de celle de la civilisation chrétienne occidentale.

Reprenons le plaidoyer de Francisco Núñez Muley. C'est par le sobrenombre disait-il que l'on connaît le lignage. En effet, parmi les trois éléments du nom morisque: prénom, nom, surnom, celui-ci est le plus important. C'est pourquoi les autorités chrétiennes, dans le cadre de leur politique acculturante, se sont attachées à christianiser prénom et nom et à valoriser le nom au détriment du surnom qu'elles veulent faire disparaître des mémoires. Mais nul doute que la résistance morisque fut très tenace sur ce point comme sur d'autres. Déjà quelques familles telle celle des Zegries avait obtenu le privilège de conserver le nom du clan qui faisait soit référence à un ancêtre commun soit marquait le lien avec un territoire précis. Lorsque Núñez Muley parle du notable Don Miguel de León, veinticuatro de Grenade, il prend soin d'ajouter el Zahardri¹⁸. Aussi, lors du soulèvement de 1568 qui a été marqué par une affirmation des valeurs ancestrales menacées, les «surnoms» ont fleuri. Il est significatif qu'Hernando de Córdoba ait repris son nom d'Aben Humeya et se soit affirmé comme Valori, mais au long des chroniques, nous rencontrons Aben Zigui, alcalde de Andaras, Pedro López Aben Hadami, regidor de Cobda, Alonso Aben Cigue entre autres et bien entendu les Aben Zabas, Aben Jauhar (Fernando el Zaguer), Farax Aben Farax et Diego López Aben Aboo. Il semble bien que nous soyons en présence de groupes agnatiques qui se définissent par rapport à un ancêtre commun et où ne compte que la filiation paternelle.

La recherche du mariage endogame est un autre trait majeur de la famille musulmane. Or, si l'on en croit diverses cédulas royales, l'endogamie était pratiquée par les Morisques. Le 7 décembre 1526, la junta réunie à Grenade dans le but d'étudier tous les aspects du problème morisque déclare «asimismo porque somos informados que los dichos nuevamente convertidos hacen muchos casamientos con dispensaciones que para ellos han, y diz que algunos que se les han dado son en casos muy prohibidos, escribiremos a su Santidad que mande conceder Bula para que los dichos nuevamente convertidos no se casen con dispensación...»¹⁹. Deux ans plus tard, le 17 juillet 1528, Charles-Quint se voit dans l'obligation de s'adresser aux Morisques valenciens à propos du même sujet. «Item por quanto entre los moros que oy son ay muchos matrimoñis concertados entre parientes cercanos en grado prohibido por la ley cristiana y permiso por la ley morisca la que permite matrimonio fasta entre *primos hermanos hijos de dos hermanos inclusive*, si los dichos matrimoñis se abrán de desconcertar y prohibir los que se podrán hazer de oy adelante sería grandísimo daño y desconcierto entre los

18. Ed. Mémoire de Núñez Muley, FOULCHÉ-DELBOSC, p. 212, ed. GARRAD, p. 208.

19. A. GALLEGRO BURÍN y A. GAMIR SANDOVAL, op. cit., p. 204. Voir aussi J. CARO BAROJA, Los Moriscos del reino de Granada, Madrid, 1957, pp. 128-129, 2ème ed., Madrid, 1976.

dichos moros...»²⁰. On ne saurait mieux exprimer la différence entre les deux communautés, pratique exogamique facilitée chez les Chrétiens par l'interdiction canonique du mariage consanguin jusqu'au quatrième degré de parenté, pratique endogamique chez les Morisques par l'autorisation et même la recommandation du mariage entre cousins germains enfants de deux frères. Un autre témoignage, provenant de la chronique de Diego Hurtado de Mendoza indique le rôle des cousins en la matière. Une femme, appartenant au lignage de la belle-famille d'Aben Humeya est devenue veuve. «A esta se llegó un primo suyo, como es costumbre entre parientes, después de muerto el marido en la guerra, de quien Aben Humeya se fiaba, llamado Diego Alguacil, vivían juntos, comunicaban más que familiarmente...»²¹.

Le mariage endogame existait donc. Mais jusqu'à quel point? Répondre à cette questions n'est pas aisé. Ce qui est sûr, c'est qu'une telle pratique était en voie de disparition, dans une partie au moins, de l'élite morisque. Les Granada Venegas, les Zegrís et avec eux tout le milieu morisque collaborateur, ont pris volontiers épouse parmi les chrétiennes. Au niveau du petit peuple, nous n'avons aucune certitude. Pour 86 conjoints (43 couples) dont on connaît le lieu d'origine, on constate que celui-ci est le même pour 34, soit 17 couples sur 43. Pour 24 autres couples le lieu du mari n'est pas celui de la femme mais n'est éloigné que de quelques kilomètres²². Ce sondage n'est pas riche en renseignements mais je croirais volontiers que le mariage endogamique traditionnel, loin d'être absent, n'était toutefois pas majoritaire. Le fait est qu'aucun texte, traitant de la question et postérieur à 1528 n'est connu et que la phrase de Francisco Núñez Muley déjà citée («no sabrán con quién tratan ny conpran ni casan, no conociendo el linaje de rrayz») fait autant appel sinon davantage à des considérations d'ordre économique que d'ordre génétique. L'endogamie serait une survivance sérieusement menacée.

On peut en dire autant sinon davantage de la polygamie. Elle n'est pas inconnue comme le suggèrent des Instructions données par l'archevêque de Grenade, Gaspar de Avalos, vers 1530, à la suite de visites des villages habités par les Morisques. «Item (Los Moriscos) tienen error acerca del sacramento del matrimonio, casándose dos y tres veces siendo vivas todas las mujeres y otro tanto ellos, y para seguir en esto su mal propósito presentan testigos falsos, que es la cosa más ligera del mundo hallarles entre ellos. Y así por fueros ordinarios como por vía de Roma, se han hecho muchos divorcios porque piensan ellos que les es lícito como lo era en tiempo de moros. Y de estas cosas habemos hallado muchas en esta visitación...»²³. Le texte est important car il met l'accent sur une pratique islamique essen-

20. P. BORONAT, Los Moriscos españoles y su expulsión, Valence, 1901, tome I, p. 424.

21. D. HURTADO DE MENDOZA, op. cit., p. 103.

22. A.G.S. Cámara de Castilla, leg. 2183.

23. A. GALLEGO BURÍN y A. GAMIR SANDOVAL, op. cit., p. 230.

tielle mais il est unique en son genre. Fort heureusement, nous pouvons recourir à deux témoignages d'autant plus intéressants que l'un date des années 1490 et l'autre des années 1570. Le premier est un passage du récit de voyage de Jerónimo Munzer où il est beaucoup questions des coutumes des musulmans du Royaume de Grenade. Munzer s'arrête assez longuement aux coutumes matrimoniales... «Les es lícito a los moros casarse hasta con quatro mujeres, a las cuales repudian con suma facilidad, y en los esponsales estipúlansse ciertas condiciones que varían según los casos. Para cada esposa pónese una casa, por lo general pequeña, pero muy decente, y se la provee de harina, aceite, leña, y demás cosas necesarias. La dote, que es proporcionada a la posición de la mujer, consiste en ropa, collares, muebles, etc...; siendo infinitas las condiciones que pueden establecerse en tales contratos. Quanto más ricos son los maridos, más considerados están por sus esposas, pues ya se sabe que la mujer se aviene bien con la vida holgada, así como en la adversidad solamente las elegidas toman parte en las desventuras de los hombres. Las moras no pueden repudiar al marido sino por causa grave, prevista y estipulada en los esponsales; pero cuando una quiera separarse usa del recurso de darle al marido horrendas desazones hasta ponerle en el trance de que, harto de aguantarla, sea él quien la repudie. En esto son como bestias. Hay, sin embargo, moros honrados que se contentan con una sola mujer, por considerar que el tener muchas es un verdadero oprobio...». Nous retiendrons de ce texte qui fourmille en notations précises que la polygamie est une pratique répandue mais en voie de recul. La dernière phrase souligne les progrès de la monogamie antérieurs selon toute vraisemblance, à la Reconquête du Royaume par les Chrétiens. De 1492 à 1568, l'acculturation n'a pu, en la matière, qu'accélérer le processus. C'est pourquoi l'attitude du leader du soulèvement, Aben Humeya, est révélatrice. A peine désigné Roi, il choisit des épouses. «Tomó tres mujeres, una con quien él tenía conversación y la trajo consigo, otra del río de Almanzora, y otra de Tavernas, porque con el deudo tuviese aquella provincia más obligada, sin otra con quien el primero fue casado hija de uno que llamaban Rojas. Mas dende a pocos días mandó matar al suegro y dos cuñados porque no quisieron tomar su ley; dejó la mujer, perdonó la suegra porque la había parido, y quiso gracias por ella como piadoso...»²⁴. Au passage précédent de Diego Hurtado de Mendoza, nous pouvons ajouter celui de Mármol Carvajal où sont narrés les incidents survenus entre les Valoris et les Rojas. Mármol conclut «de aquí nacieron grandes enemistades entre los parientes del muerto (Miguel de Rojas) y Aben Humeya, el cual repudió luego la mujer, y juró que no había de dejar hombre dellos a vida...»²⁵. Ainsi jusqu'au déclenchement des hostilités, Aben Humeya n'a eu qu'une seule épouse, la fille de Miguel de Rojas. Mais le soulèvement étant l'occasion de la remise en valeur de toute

24. D. HURTADO DE MENDOZA, op. cit., pp. 77-78.

25. L. del MÁRMOL CARVAJAL, op. cit., p. 238.

la culture musulmane traditionnelle, il prend trois épouses supplémentaires. Ce faisant il nous révèle le rôle essentiel du mariage qui est l'alliance entre deux clans et au delà entre deux secteurs géographiques, c'est pourquoi les nouvelles épouses sont originaires de familles installées dans des zones dont les rapports avec celles dominées par les grandes lignages alpujarreños étaient inexistantes. Les nouveaux mariages permettent d'affermir la solidarité morisque. Le deuxième aspect fondamental du texte tourne autour de la répudiation de la première épouse. Là encore il s'agit, semble-t-il, d'un acte rarement accompli dans la société morisque. Mais toujours à cause du moment privilégié que constitue le soulèvement, le conflit soudain qui a éclaté entre deux clans qu'un mariage avait naguère rapprochés, en l'occurrence entre les Valories et les Rojas, est solennellement marqué par la rupture des alliances, donc par la répudiation de l'épouse.

Tout se passe, au plan de la polygamie, comme si elle n'était plus qu'une pratique tombée en désuétude, mais pas assez anciennement pour qu'on en ait perdu le souvenir et la signification. Car par ailleurs nous pouvons retenir quelques preuves supplémentaires de la rareté de la polygamie: d'une part l'absence de morisques traduits devant l'Inquisition pour fait de polygamie, d'autre part l'indication de Francisco Núñez Muley affirmant que dans chaque maison il y a «tres mugeres madre y hijas...»²⁶. Cette ultime remarque est discutable sur le plan démographique mais révélatrice de l'existence, dans chaque foyer, d'une seule épouse et mère. Ainsi peut-on avancer que la polygamie, plus encore que le mariage entre cousins germains, est un élément de la culture morisque refoulé mais susceptible de réémerger en temps de crise.

* * *

Les choix politiques traduisent à merveille le rôle des structures parentales dans le fonctionnement de la société morisque. Avant même la conquête de Grenade en 1492, des familles entières, appartenant les plus souvent à des lignages prestigieux installés de longue date en milieu urbain, étaient baptisées et avaient apporté leur soutien aux Reconquêteurs chrétiens. D'autres adoptèrent assez vite cette attitude. Leurs descendants restèrent fidèles à leur ligne de conduite. Les seules exceptions à la règle furent en 1568, le fait de grands lignages ayant conservé des attaches en milieu rural. Et lorsque le revirement s'effectue, le lignage entier y adhère.

Prenons quelques exemples; Celui des Fez Muley tout d'abord. Cette famille est sur le devant de la scène pendant un siècle. Elle est à l'époque de la Reconquête, l'une des plus en vue de la société grenadine. Sa loyauté à l'égard de la Couronne ne fut jamais démentie, pas plus que sa sollicitude envers la communauté morisque dont elle était issue. En ce sens, les Fez Muley sont représentatifs de la majorité du milieu collaborateur. La carrière

26. Ed. Mémoire de Núñez Muley; FOULCHÉ-DELBOSC, p. 213; ed. GARRAD, p. 209.

de Francisco Núñez Muley est ainsi exemplaire. L'auteur du mémoire de 1567 est alors un homme au soir d'une vie bien remplie. On peut raisonnablement penser, de par l'absence de son nom dans la littérature ou les documents officiels relatifs au soulèvement de 1568-1570, que la mort l'a emporté, plus de trois ans comme page de l'archevêque de Grenade, Hernando de Talavera et à ce titre, le suivit lors d'une visite des Alpujarras en 1502²⁷. A partir de là, il fut dans toutes les grandes circonstances l'avocat des Morisques: en 1513, il fit partie d'une délégation qui négocie avec Ferdinand le Catholique; en 1518, il va, en compagnie du Marquis de Mondéjar saluer le Roi, Charles Ier, à Valladolid; en 1526 il fut l'un des médiateurs qui obtinrent de Charles-Quint la suspension des mesures prises par l'assemblée réunie à la Capilla Real de Grenade. Notre personnage a passé sa longue vie à défendre inlassablement la cause qui lui était chère. En cela, il est en conformité avec les autres membres de sa parentèle, son oncle Hernando et son cousin germain Alvaro qui furent, à la suite l'un de l'autre, veinticuatro de Grenade, et son petit-neveu, Hernando de Fez Muley. Ce dernier, pourtant âgé, subit les conséquences de la politique familiale. Il fut expulsé et ses biens confisqués. Un autre membre de la parentèle, Andrés, connut un sort identique. L'un et l'autre reçurent quelques réparations sous forme de pensions annuelles et Hernando fut autorisé à revenir à Grenade reprendre possession de sa maison²⁸. Mais en 1577, un Don Hernando Muley résidait à Séville. Est-ce la même personne ou un parent?

Le cas d'une grande famille valencienne, les Abenamir, n'est pas sans analogie avec celui des Fez Muley. Déjà, dans les années 1520, les Abenamir avaient joué un rôle non négligeable dans la lutte contre le mouvement agermanado, puis s'étaient abstenus, en 1526, de participer à la révolte des habitants morisques de la Sierre de Espadan. La fidélité des membres du clan à la Couronne ne s'est pas démentie au cours du siècle mais ils la rendirent toujours compatible avec la protection des Morisques de Benaguacil, le village où ils étaient installés et dont les habitants reconnaissent leur autorité. Aussi, l'un des Abenamires, Cosme II fut, en 1567, traduit devant l'Inquisition. Deux autres membres de sa famille furent inquiétés en même temps que lui²⁹. La plupart des grans lignages adoptèrent la difficile position des Abenamir et des Fez Muley. Quelques autres cependant, de part et d'autre de cette attitude moyenne, eurent une ligne de conduite plus tranchée. Les

27. Ed. FOULCHÉ-DELBOSC, p. 223; ed. GARRAD, p. 215.

28. A.G.S. Contadurías Generales, leg. 358; voir aussi A.G.S. Cámara de Castilla, leg. 2180, document du 30/VI/1579. Hernando de Fez Muley y déclare «(soy) de linaje de los reyes de Fez y Marruecos» et renchérit «soy de linaje de los reyes». Il précise avoir exercé les fonctions de repartidor mayor de la farda, estime la valeur de ses biens confisqués à 8.000 ducados alors qu'il a à sa charge 14 filles et petites-filles qui seraient toutes veuves.

29. P. BORONAT, op. cit., tome I, pp. 549-555-559-563; E. CISCAR, R. GARCÍA CÁRCCEL. *Moriscos i Agermanats*, Valence, 1974; p. 173.

uns, à l'image des Zegries, semblent être très acculturés et avoir gardé peu de liens avec l'ensemble de la communauté morisque. Ils ne se préoccupent pas du sort de celle-ci et le choix à l'heure décisive du soulèvement de 1568 ne fait pas problème pour eux. En cela, Francisco et Gonzalo ne font que prolonger l'action amorcée par l'ancêtre commun, lors de la Reconquête. Luis, père de Gonzalo et frère de Francisco fut caballero de Santiago. Les enfants de Francisco et Gonzalo restèrent fidèles à la politique familiale. La carrière militaire et administrative de Francisco est éloquente: il participa notamment aux expéditions de Vélez de la Gomera en 1525, de Tunis en 1555; il fut veinticuatro de Grenade pendant 42 ans de 1536 à sa mort en 1578³⁰.

La fidélité jamais démentie des Zegries fut partagée par un petit nombre de familles. D'autres, un peu plus nombreuses, choisirent en 1568 le parti adverse. Et là encore, comme dans tous les cas précédents, la solidarité familiale fut totale. Prenons l'exemple des Valories. Les ancêtres ne se comportèrent pas autrement que les Zegries ou les Fez Muley. Don Hernando de Córdoba el Ungi fut, en 1520, l'un des trois capitaines des troupes morisques affrontées aux agermanados de Baza et Huéscar³¹. La famille disposait à Grenade d'une veinticuatria dont le dernier titulaire fut Don Hernando, le futur Aben Humeya. Lorsque ce dernier prit la tête des insurgés, il trouva immédiatement auprès de lui son frère, Luis, son oncle Hernando el Zaguer, ses cousins germains Aben Aboo et El Galipe. Antonio, père, et Francisco, frère d'Aben Humeya ont été en quelque sorte des précurseurs puisqu'en décembre 1568, ils se trouvaient en prison³². Les femmes n'étaient pas en reste; María de Córdoba, épouse d'El Zaguer, Brianda, soeur d'Aben Humeya, Costanza et María, épouse et fille d'Andrés de Córdoba, figurèrent à Grenade à l'auto-dafé du 18 mars 1571³³ et Leonor, femme d'Antonio mourut le 6 juin 1571, dans la prison inquisitoriale de Grenade.

Nous trouvons la même cohésion lignagère chez le petit peuple morisque. Les relaciones de causas des tribunaux inquisitoriaux révèlent l'existence de familles qui ne peuvent ou ne veulent taire leur attachement à l'Islam si bien que les Inquisiteurs leur attribuent les qualificatifs de «casta y generación de moros». L'acte volontaire, l'imprudence ou la malchance d'un individu entraîne souvent la condamnation de plusieurs membres du lignage. Dans le gros bourg d'Arcos qui relève de l'Inquisition de Cuenca, ce sont six membres de la famille Moraga qui sont traduits devant le tribunal entre

30. La documentation sur cette famille figure à A.G.S. Cámara de Castilla, leg. 2178 et 2181, et Cámara Cédulas, libro 255. Je l'ai longuement utilisée dans B. VICENT, La présence morisque dans le Royaume de Grenade après l'expulsion de 1570, communication au Congrès d'Histoire d'Andalousie (décembre 1976), à paraître.

31. Mémoire de Núñez Muley, ed. FOULCHÉ-DELBOSC, p. 219; ed. GARRAD, p. 213.

32. Voir A. DOMÍNGUEZ ORTIZ y B. VICENT, Historia de los Moriscos, Madrid, 1978, le chapitre intitulé «El levantamiento de los Moriscos granadinos».

33. Archivo Histórico Nacional, section Inquisición, leg. 1953 (5).

La familia Morisque

1558 et 1596 et encore onze Hortubia à Deza entre 1557 et 1610³⁴. Francisco Dordux et sa femme María Granada, Andrés et Luis Dordux, habitants de Grenade, sont condamnés en 1560 de même que cinq Quirate, habitants de Laroles, village des Alpujarras. Un sixième, Luis Quirate, subit le même sort en 1563³⁵. Ces exemples choisis parmi d'autres très nombreux permettent d'affirmer que la solidarité lignagère fut, chez les Morisques, pratiquement sans faille.

* * *

Les Chrétiens étaient conscients du phénomène. Et j'ai déjà été amené à faire allusion à diverses mesures qui témoignaient de la connaissance de la différence morisque en la matière. Ces mesures relèvent d'une politique qui vise à l'ethnocide.

C'est bien l'assimilation complète au modèle familial majoritaire que recherchent les législateurs en dénonçant et interdisant les mariages consanguins et la polygamie. Mais ils recourent à de nombreux autres moyens qui, tous, portent atteinte à la solidarité familiale des Morisques. Les mariages mixtes sont vivement encouragés. Des avantages économiques sont même promis aux contractants de telles alliances comme le rappelle une cédula promulguée lors du séjour de Charles-Quint, à Grenade, en 1526: «...Hazemos merced a los cristianos viejos que casaren en este rreyno con cristianas nuevas e a las cristianas viejas que casaren con cristianos nuevos e a los cristianos viejos que fueren a vivir entre cristianos nuevos que sean libres y exemptos de huéspedes así de los de nuestra corte como de gente de guerra e otros qualesquier y que no den rropa ni bestias de guía ni aves ni otra cosa alguna por vía de aposento e demás desto por les hazer más merced a las tales personas que hizieren lo suso dicho les prometemos que luego que nos conste dello les haremos merced para ellos y para sus herederos y sucesores de les dar y señalar de lo rrealengo e público y concegil algunas roças e tierras e términos...»³⁶. Enfin, pour accélérer les processus de conversion il est littéralement prévu d'enlever les enfants à leur familles. Au cours des deux premiers tiers du XVIe siècle, les autorités sont restées persuadées que rien ne pourrait être obtenu des adultes qui avaient été élevés dans la foi musulmane. Mieux valait reporter tous ses efforts sur les enfants à condition de les couper du milieu familial. C'est ce que dit clairement l'archevêque grenadin Pedro Guerrero dans les Instructions probablement rédigées vers 1555-1560. A propos des élèves d'un Collège-Séminaire qu'il souhaite fonder, il précise: «no salgan del dicho Colegio hasta que sean sacerdotes, y les hayan oído teología, y mientras estuviesen en el Colegio

34. M. GARCÍA-ARENAL, *Inquisición y moriscos. Los procesos del Tribunal de Cuenca*, Madrid, 1978, p. 29.

35. A.H.N. section Inquisición, leg. 1953 (1) et (2).

36. A.G.S. Cámara de Castilla, leg. 2161, fol. 101; 8 décembre 1526.

se les quite totalmente la comunicaci3n con sus parientes»³⁷. Ce faisant, l'archevêque, dont l'opinion était largement partagée en milieu vieux-chrétien, soulignait le rôle éminent de la famille comme agent de transmission de la culture musulmane. Si l'on veut extirper celle-ci, il est nécessaire d'intervenir au coeur de la famille.

Même conjugués, tous ces aspects de la politique assimilatrice ne donnèrent pas grand résultat. Certes, les pratiques matrimoniales spécifiques aux musulmans ont largement régressé sinon disparu. Mais elles sont suffisamment restées dans les mémoires pour pouvoir resurgir quand la crise atteint son paroxysme lors de la guerre grenadine de 1568-1570. Les mariages mixtes ont été très peu nombreux. L'écart entre les deux communautés était tel que ni les chrétiens ni les morisques n'envisageaient ces unions d'un bon oeil. Il serait intéressant de pouvoir suivre le destin de ces couples et de leurs descendants, à priori on peut concevoir qu'ils étaient le plus souvent rejetés par les uns et par les autres. Quant aux collègues destinés aux Morisques, force est de constater que tous, tant ceux de Gandía et Valence que celui de Grenade, ont piteusement échoué. Les Nouveaux-Chrétiens les désertent rapidement. La résistance familiale a fait échec à tout.

Après 1570, on en vient à des mesures plus radicales. Puisque la famille, élément fondamental de la solidarité morisque, tient, il faut en disperser les membres. Auparavant, la solution la plus drastique avait été énoncée mais seulement au titre de menace. Ainsi, en 1525, Charles-Quint suggère «...será bien que en las predicaciones se les declare que en casso que ellos estuviesen pertinaces y endurecidos en su secta y determinassen irse fuera de nuestros reynos, han de dexar sus hijos para que sean christianos, porque este será mucha parte para convertirse los padres...»³⁸. A partir de 1570, les menaces sont mises à exécution. Les textes qui définissent les modalités de l'expulsion du Royaume de Grenade ne tiennent aucun compte de la réalité familiale des minoritaires. Certes, il est prévu de ne pas séparer les membres d'une même famille mais celle-ci est réduite au noyau parents-enfants. Les terribles conditions de l'exode vers le Nord provoquèrent nombre de décès et de séparations qui complétèrent l'éclatement de la famille morisque³⁹. Dans les années 1570, l'unique but de nombreux déportés est de rassembler les morceaux épars du lignage. Quelques-uns seulement y parviennent. L'échec de la plupart est symbolisé par l'existence douloureuse de Marcos el Meliche. Ce monfi a déposé les armes en 1577 contre la promesse de pouvoir vivre avec sa femme, sa mère et sa soeur. N'ayant été réuni qu'avec

37. A. GARRIDO ARANDA, *Papel de la Iglesia de Granada en la asimilaci3n de la sociedad morisca*, Anuario de Historia moderna y contemporánea, 1975-1976, p. 90.

38. A.H.N. section Inquisici3n, lib. 256, fol. 462 v., cité par A. REDONDO, *Antonio de Guevara et l'Espagne de son temps*, Paris, 1976, p. 249.

39. B. VINCENT, *L'expulsion des Morisques du Royaume de Grenade et leur répartition en Castille*, Mélanges de la Casa de Velázquez, 1970, pp. 211-246.

son épouse, il préfère reprendre le maquis. L'expulsion de 1570 a, à bien des égards, servi de répétition générale à celle, définitive, de 1609-1614. Une fois de plus, il n'est pas tenu compte de la structure familiale des expulsés. Pour beaucoup, le départ signifie la rupture avec la terre qu'ils ont toujours connue mais aussi l'éparpillement de la communauté familiale. Dans bien des cas, les enfants de moins de 5 ans demeurent sur le territoire espagnol et les adultes sont dispersés au hasard des convois et des embarquements.

Dans ces conditions, que pouvait-il bien rester de l'ancestral structure lignagère? Sans doute les Morisques expulsés ont tils, dans la mesure du possible, tenté de rassembler les éléments épars du lignage. Mais la question se pose de savoir si leur capacité de résistance n'a pas été brisée par tant d'acharnement acculturant. Même si la politique d'assimilation fut sur l'essentiel mise en échec, nous avons vu que le temps, les échanges inévitables entre les deux communautés et la répétition des mesures acculturantes avaient sérieusement édulcoré les caractères spécifiques de la famille morisque. Les migrations forcées du dernier tiers du siècle accélèrent probablement le processus de désintégration et je croirais volontiers que celui-ci était, à l'aube du XVIIe siècle, très avancé chez les Grenadins, peut-être moins chez les Valenciens. Mais pour établir un bilan pleinement satisfaisant, il faudrait étudier le jeu de relations et d'alliances des Morisques installés en Afrique du Nord, après l'expulsion, afin de savoir s'ils reproduisent le modèle chrétien ou s'ils retrouvent —et par quels biais?— les pratiques longtemps enfouies. Et aussi il serait nécessaire d'inventorier, en Espagne, les coutumes locales qui témoigneraient aujourd'hui de la persistance des legs musulmans. D'où vient, par exemple, le fait que, dans des villages alpujarreños, les nouveaux-mariés continuent pendant une année à prendre leurs repas, séparément, chacun dans sa famille d'origine? ⁴⁰.

40. Cette indication m'a été fournie par M. GARZÓN PAREJA. C'est la certainement un indice parmi d'autres de recherches prometteuses dans le domaine de l'ethno-histoire.